



Depot de garantie

Par Julie991

Bonjour,

Mon agence immobilière à refusé d'encaisser notre dernier mois de loyer et vient de nous faire part d'un document où ils mentionnent refuser d'encaisser ce chèque et nous le déduisent de notre dépôt de garantie, est ce possible de faire ça?

De plus ces derniers refusent de nous transmettre notre état des lieux de sortie, et ce, malgré des mises en demeure. Que puis-je faire de plus ?

Merci beaucoup

Par janus2

Bonjour,

Etrange comportement, généralement, c'est l'inverse, c'est le locataire qui refuse de payer le dernier mois comptant pour cela sur le dépôt de garantie.

Ceci-dit, quel préjudice pensez-vous avoir si votre bailleur se sert du dépôt de garantie pour le dernier mois ?

Concernant l'état des lieux de sortie, comment se fait-il que vous n'en ayez pas eu votre exemplaire sur place ? Comme on le dit souvent, on ne repart pas d'un état des lieux sans son exemplaire signé des parties. En le laissant au bailleur, vous courez le risque de rajoutures...